

Réf : DGSSAJE-2025-23

ARRETE RELATIF A L'ELECTION D'UN REPRESENTANT DES PERSONNELS TITULAIRES, EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, APPARTENANT A UN AUTRE CORPS DE FONCTIONNAIRES POUR LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles R.712-9 et suivants ;
- Vu** l'arrêté DGSSAJE-2025-7 relatif à l'élection des membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des usagers en date du 13 février 2025 ;
- Vu** l'arrêté DGSSAJE-2025-8 rectificatif relatif à l'élection des membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des usagers, en date du 25 février 2025 ;
- Vu** l'arrêté DGSSAJE-2025-10 relatif à la proclamation des résultats des élections des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, en date du 19 mars 2025 ;
- Vu** l'arrêté DGSSAJE-2025-16 relatif à l'organisation des élections visant à pourvoir les sièges vacants de membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des usagers, en date du 19 mars 2025 ;
- Vu** l'arrêté DGSSAJE-2025-17 relatif aux candidatures pour l'élection d'un représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, en date du 28 mars 2025 ;
- Vu** l'arrêté DGSSAJE-2025-19 relatif à la proclamation du résultat de l'élection d'un représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants le 1^{er} avril 2025, en date du 02 avril 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE I – ORGANISATION DU SCRUTIN

Conformément à l'arrêté DGSSAJE-2025-19 en date du 02 avril 2025 susvisé, une nouvelle élection est organisée visant à pourvoir le siège vacant de représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Le dépôt des candidatures est clos. Sont remises au vote les candidatures déposées pour l'élection organisée le 1^{er} avril 2025, telles qu'énumérées par l'arrêté DGSSAJE-2025-17, susvisé, relatif aux candidatures pour l'élection d'un représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, en date du 28 mars 2025.

ARTICLE II – SIEGE A POURVOIR

Ce scrutin vise à pourvoir :

1 siège de représentant de sexe masculin des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires que les personnels appartenant aux collèges 1° et 2° visés à l'article R.712-13 du code de l'éducation.

ARTICLE III – DATE DU SCRUTIN

L'élection est effectuée par vote électronique, la date du scrutin est fixée au :

LUNDI 7 AVRIL 2025 DE 09H00 A 17H00

Le calendrier des opérations électorales est arrêté comme suit :

ÉTAPES	DATES
Ouverture du scrutin (vote électronique)	Lundi 7 avril 2025 à 09h00
Clôture du scrutin (vote électronique)	Lundi 7 avril 2025 à 17h00
Dépouillement des urnes	Lundi 7 avril 2025 à 17h10
Publication des résultats	Mardi 8 avril 2025

ARTICLE IV – DUREE DES MANDATS

Les membres des sections disciplinaires sont élus pour la durée de leur mandat au conseil académique.

ARTICLE V – ELECTEURS

Le représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires est élu par les représentants élus du conseil académique, appartenant à son collège.

La liste électorale figure en **Annexe 1** du présent arrêté.

ARTICLE VI – MODE DE SCRUTIN

L'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.

L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est désigné.

Le scrutin se déroulera uniquement par voie électronique. Par conséquent, les votes par procuration et par correspondance ne sont pas prévus.

Chaque électeur reçoit un courriel sur sa boîte professionnelle l'invitant à procéder au vote. Un identifiant, un mot de passe, ainsi que le lien d'accès à l'espace de vote sont fournis à cette occasion.

Un message de confirmation du vote est envoyé automatiquement à l'électeur. Il est possible pour ce dernier de modifier son vote jusqu'à la clôture du scrutin.

ARTICLE VII – RESULTATS

Le dépouillement est effectué à partir de 17h10 au bureau du Service des affaires juridiques de l'université. Les résultats seront proclamés par le président et publiés sur le site internet de l'université d'Orléans **le mardi 08 avril 2025**.

ARTICLE VIII – PUBLICITE ET EXECUTION

Cet arrêté est publié sur le site internet de l'université.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au service des affaires juridiques, chargé des élections à l'université : Courriel : saj@univ-orleans.fr

Fait à Orléans, le 02 avril 2025

Le Président de l'université d'Orléans

A blue ink signature of Eric Blond, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes.

Eric BLOND,

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.

Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 02 avril 2025.
Transmis au Recteur le : 02 avril 2025.



LISTE ELECTORALE

SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES, EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, APPARTENANT A UN AUTRE CORPS DE FONCTIONNAIRES :

- Mme DURVILLE Fanny
- Mme ETEVEZ Laure